

Le MEN veut renforcer l'accompagnement psychologique des élèves- AEFInfo

4-6 minutes

Le ministère de l'Éducation nationale publie, au Bulletin officiel du 18 février 2021, une [circulaire](#) relative à "l'amélioration du repérage, de l'orientation et de la prise en charge des élèves anxieux, en détresse psychologique ou en danger". Trois objectifs sont poursuivis : améliorer le repérage et l'orientation des élèves en souffrance et des violences intrafamiliales, renforcer l'information aux élèves et renforcer l'information aux parents. Cette "démarche", qui s'accompagne d'outils mis en ligne sur Eduscol, doit être déployée à partir de la rentrée des vacances d'hiver.



Le ministère veut mieux prévenir les risques que les enfants courent en cette période de crise sanitaire Droits réservés - DR - © Rectorat de Toulouse

Près d'un après le premier confinement, le ministère de l'Éducation nationale publie, au [BO](#) du 18 février 2021, une circulaire relative à "l'amélioration du repérage, de l'orientation et de la prise en charge des élèves anxieux, en détresse psychologique ou en danger".

Dans un communiqué de presse du 17 février, le [MENJS](#) explique qu'elle "invite les équipes éducatives à renforcer leur vigilance" afin

de "renforcer sa stratégie d'accompagnement psychologique des élèves et de protection des enfants en danger".

La crise sanitaire a pu avoir "une incidence forte" sur les élèves

La situation actuelle, alternant les périodes de confinement et déconfinement, faite de cours en hybride et de gestes barrières, a pu, explique le ministère, entraîner un "repli autour de la cellule familiale nucléaire" (1), une "rupture des habitudes", une "augmentation de la peur pour soi et pour autrui" et des difficultés financières et matérielles.

Ceci a pu avoir une "incidence forte" sur la vie quotidienne et les relations sociales des élèves, a pu "affecter les situations familiales" et, finalement, être source d'anxiété pour les élèves, de symptômes de stress et de détresse psychologique.

les 3 objectifs visés

La circulaire a ainsi pour objectif de "mieux prévenir, identifier et accompagner les élèves en situation de fragilité psychologique", avec notamment la mise à disposition d'outils sur Eduscol. Dans cette démarche, qui doit être déployée à partir de la rentrée des vacances d'hiver, les personnels de santé, PsyEN, CPE et professeurs principaux "jouent un rôle fondamental", précise le MENJS.

Trois objectifs sont poursuivis, liste la circulaire :

- améliorer le repérage et l'orientation des élèves en souffrance et des violences intrafamiliales

"L'IEN ou le chef d'établissement organise une sensibilisation des personnels de la communauté éducative". Il peut s'appuyer sur la fiche "repérage des symptômes de stress ou de détresse psychologique chez l'enfant" et solliciter les professionnels du champ santé-social et les PsyEN. L'IEN ou le chef d'établissement doit également "rappeler les obligations incombant à l'institution en matière de protection de l'enfance et les procédures de signalement de suspicion de maltraitance". Il informe les élèves de la possibilité de consulter les infirmiers, assistants de services sociaux psychologiques, médecins de l'Éducation nationale.

- renforcer l'information aux élèves

L'IEN ou le chef d'établissement doit s'assurer que les obligations

d'affichage de la campagne "[119 Allô Enfance en danger](#)" sont satisfaites. Une information sur leurs droits peut également être effectuée. Une fiche d'information à destination du second degré est également mise à disposition sur Eduscol.

- renforcer l'information aux parents

La circulaire indique que la mallette des parents est enrichie de l'outil "Repérage des symptômes de stress ou de détresse psychologique chez mon enfant". Les personnels sont invités à recommander cet outil aux familles. Cette fiche "peut faire l'objet d'une diffusion" dans l'école ou l'établissement "si le contexte s'y prête".

La circulaire précise que tous ces éléments mis à disposition "ne sont pas exhaustifs".

En outre, dans son communiqué de presse, le MEN indique que "les écoles et établissements pourront également s'appuyer sur des [outils à destination des personnels, des élèves et des parents, élaborés par des pédopsychiatres de l'hôpital Robert-Debré](#) en partenariat avec le ministère de l'Éducation nationale".